



Brevets d'invention - Période du 1.1.2017 au 28.02.2017.

Publication effectuée conformément

- à la loi du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention (« la loi »);
- au règlement (CE) n° 469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments (« le règlement (CE) »).

Remarque:

Les numéros placés entre parenthèses sont les codes d'Identification Numérique Internationalement agréée en matière de Données bibliographiques (INID), recommandés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour l'identification des données relatives aux brevets d'invention.

Explication des codes INID utilisés:

- (11)/(21) Numéro du brevet, du CCP
- (22) Date(s) de dépôt de la ou des demandes
- (31) Numéro(s) attribué(s) à la ou aux demandes établissant la priorité
- (32) Date(s) de dépôt de la ou des demandes établissant la priorité
- (33) Pays ou organisation qui a attribué le numéro de la demande établissant la priorité
- (41) Date de mise à disposition du public de la demande de brevet
- (43) Date de publication de la demande de brevet
- (47) Date de délivrance du brevet
- (51) Classification internationale des brevets
- (54) Titre de l'invention
- (68) Pour un CCP, numéro du brevet de base
- (71) Nom(s) du (ou des) déposant(s)
- (72) Nom(s) de l'(ou des) inventeur(s)
- (73) Nom(s) du (ou des) titulaire(s), du (ou des) cessionnaire(s)
- (74) Nom(s) du (ou des) mandataire(s)
- (83) Renseignements concernant le dépôt de micro-organismes
- (86) Données concernant le dépôt de la demande internationale selon le PCT : date du dépôt international, numéro de la demande internationale
- (87) Données concernant la publication de la demande internationale selon le PCT : date de publication internationale, numéro de publication internationale

- (92) Pour un CCP, numéro, date et, le cas échéant, pays d'origine, de la première autorisation de mise du produit sur le marché en tant que médicament ou produit phytopharmaceutique
- (93) Pour un CCP, numéro, date et, le cas échéant, pays d'origine, de la première autorisation de mise du produit sur le marché en tant que médicament ou produit phytopharmaceutique dans une communauté économique régionale
- (94) Date calculée d'expiration du CCP
- (95) Le produit pour lequel le CCP ou la prorogation du CCP a été demandé ou délivré
- (98) Pour un CCP, la date de dépôt de la demande de prorogation de certificat, la date d'acceptation resp. de rejet de la demande

Dans certains cas, il a été nécessaire d'utiliser des codes non fixés par la norme INID. Ces codes sont les suivants :

- (DE) Date d'effet de la décision
- (Dn) Nature de la décision
- (R) Date d'inscription au registre
- (RD) Date d'enregistrement
- (Rn) Raison
- (TC) Type de changement
- (TD) Type de l'acte

Section A: Demandes de brevet luxembourgeois mises à disposition du public (Art. 33 de la loi) – Publication A1

(21) 92763

(22) 06.07.2015

(51) G06K 9/00

(54) Hierarchical tiling method for identifying a type of surface in a digital image

(71) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)

(74) LECOMTE & PARTNERS SÀRL

(72) CHINI MARCO

(72) GIUSTARINI LAURA

(72) HOSTACHE RENAUD

(72) MATGEN PATRICK

(21) 93050

(22) 27.04.2016

(51) C25D 1/04

(51) C25D 1/00

(54) Copper foil provided with carrier, copper-clad laminate, and printed wiring board

(71) MITSUI MINING & SMELTING CO., LTD

(74) DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A. PATENT DEPARTMENT

(72) TAKANASHI AKITOSHI

(31) 2015-133105

(32) 01.07.2015

(33) Japan

(21) 93293

(22) 08.11.2016

(51) G08G 1/09

(54) Traffic Information Display System Based on Control of Intelligent Traffic Management System

(71) YANCHENG TEACHERS UNIVERSITY

(74) ZHAOFFICE SPRL

(72) LU DONGXIANG

(72) WANG JIWEI

Section B: Brevets luxembourgeois délivrés (Art. 41 de la loi) – Publication B1

- (11) 92713
(47) 14.11.2016
(22) 11.05.2015
(51) G09F 19/12
(51) G09F 7/16
(54) Signage
(73) ABU AL-RUBB KHALIL MAHMOUD
(72) ABU AL-RUBB KHALIL MAHMOUD
- (11) 92766
(22) 09.07.2015
(51) C21B 7/20
(51) F16L 27/111
(51) F16L 51/02
(51) F27B 1/20
(51) F27D 3/10
(54) Bellow compensator
(73) PAUL WURTH S.A.
(72) CLOSENER JEAN-PAUL
(72) DE GRUITER CHRISTIAN
(72) MUTSCHLER KLAUS
(72) SCHLESSER NICOLAS
(72) TOCKERT PAUL
- (11) 92769
(22) 10.07.2015
(51) B01J 2/26
(54) Pelletizing device
(73) PAUL WURTH S.A.
(72) HUTMACHER PATRICK
(72) STEICHEN CHARLES
- (11) 92770
(22) 10.07.2015
(51) A63H 17/26
(51) B29C 67/00
(51) B29D 30/02
(51) B60C 15/036
(51) B60C 7/12
(54) Wheel with integrally formed tire
(73) BOURGNON YVES
(72) BOURGNON YVES
- (11) 92771
(22) 10.07.2015
(51) C12N 5/074
(51) C12N 5/079
(51) C12N 5/0793
(51) C12N 5/0797
- (54) Long-term self-renewing neural stem cells
(73) UNIVERSITE DU LUXEMBOURG CAMPUS BELVAL
(72) BOLOGNIN SILVIA
(72) SCHWAMBORN JENS
- (11) 92772
(22) 13.07.2015
(51) E01F 13/12
(51) E01F 9/529
(54) Traffic calming device
(73) ABU AL-RUBB KHALIL MAHMOUD
(72) ABU AL-RUBB KHALIL MAHMOUD
- (11) 92774
(22) 13.07.2015
(51) A01N 37/40
(51) A01N 65/00
(54) Plant conditioning composition, method of preparation and uses thereof
(73) OGET INNOVATIONS GMBH
(72) HORVATH ANDRAS
- (11) 92776
(22) 14.07.2015
(51) B60G 11/08
(51) B60G 3/01
(51) B60G 3/10
(51) B60G 7/02
(54) Vehicle suspension with crossing transverse arms
(73) BOURGNON YVES
(72) BOURGNON YVES
- (11) 92777
(22) 15.07.2015
(51) B60B 27/00
(51) B60B 3/14
(51) B60B 3/16
(51) F16B 35/06
(51) F16B 39/282
(54) Wheel mounting assembly with locking means
(73) BOURGNON YVES
(72) BOURGNON YVES
- (11) 92779
(22) 16.07.2015
(51) C25B 1/04
(51) H01M 4/86
(51) H01M 4/88
(51) H01M 4/92

- (54) Electrocatalytically active nanocomposite material and a production method therefor
(73) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)
(72) DELFRARI DORLANE
(72) IBN EL AHRACH HICHAM
(72) LONG HONGTAO
(72) MICHEL MARC
- (11) 92781
(22) 20.07.2015
(51) F24J 2/04
(54) Thermische Solaranlage als Unterdach - Absorber mit Schiefereindeckung zur Temperierung alter Bausubstanz
(73) THEIS HELMUT
(72) THEIS HELMUT
- (11) 92783
(22) 22.07.2015
(51) C01B 37/02
(54) Highly aminated self-assembling functionalized Mesoporous Silicia Nanoparticles and methods of synthesis
(73) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)
(72) CORNE GAËLLE
(72) LENOBLE DAMIEN
(72) THOMANN Jean-Sébastien
- (11) 92784
(22) 22.07.2015
(51) A61K 9/127
(51) A61K 9/51
(54) Negatively charged self-assembling supported lipid bilayer on Mesoporous Silica Nanoparticles, method of synthesis and use as a nanovector
(73) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)
(72) CORNE GAËLLE
(72) LENOBLE DAMIEN
(72) THOMANN Jean-Sébastien
- (11) 92788
(22) 03.08.2015
(51) F01L 1/344
(51) F02B 75/04
(51) F16H 57/025
(54) Aktuator, insbesondere zum Ankoppeln an die Verstellwelle eines Verbrennungsmotors zum Einstellen des Expansionshubes und/oder des Verdichtungsverhältnisses
(73) OVALO GMBH
(72) GILGES SIEGMAR
- (11) 92790
(22) 06.08.2015
(51) B60L 11/18
(51) H02J 1/00
- (51) H02J 4/00
(51) H01R 13/00
(51) H01R 4/00
(54) A system for automatically establishing a temporary electrical power connection
(73) IPALCO BV
(72) WIDEGREN MICHAEL
- (11) 92793
(22) 07.08.2015
(51) A01N 25/00
(51) C12N 11/14
(54) Preparation able to produce biopesticide and/or repellent for controlling plant pathogens
(73) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)
(72) PRINTZ BRUNO
- (11) 92794
(22) 07.08.2015
(51) A01N 25/00
(51) A01N 25/34
(51) C12N 11/14
(54) Pest protective apparatus for controlling plant pathogens
(73) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)
(72) PRINTZ BRUNO
- (11) 92795
(22) 10.08.2015
(51) C23C 16/40
(51) C23C 16/455
(54) SiO₂ thin film produced by atomic layer deposition at room temperature
(73) LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)
(72) ADJEROUD NOUREDDINE
(72) ARL DIDIER
(72) LENOBLE DAMIEN
- (11) 92797
(22) 10.08.2015
(51) B62D 17/00
(51) B60G 7/00
(54) Aktiver Radträger für ein Kraftfahrzeug
(73) OVALO GMBH
(72) GILGES SIEGMAR
- (11) 92799
(22) 13.08.2015
(51) B65D 85/804
(54) Capsule pour la préparation d'une boisson
(73) BRAIN CORP S.A.
(72) BRIVOIS OLIVIER

(11) 92800

(22) 14.08.2015

(51) H01L 31/0384

(54) Transparent low thermal conducting low phonon dynamic polycrystalline encapsulated photo-magneto-electric glass crystallization and methods of manufacturing thereof

(73) FORSMAN WHITE GLAS KERMAICUS SÀRL

(72) FORSMAN-WHITE RALSTON OLIVIER

(11) 93016

(47) 07.08.2016

(22) 28.07.2015

(51) F03G 7/10

(54) Appareil de spécifications qui transforme l'énergie dans les gaz comprimés en un mouvement de rotation

(73) DAYANIK MUSTAFA

(72) DAYANIK MUSTAFA

(87) WO2016/024926

(87) 18.02.2016

(31) 2014/09315

(32) 11.08.2014

(33) Turkey

Section C: Brevets luxembourgeois publiés sous forme modifiée après renonciation partielle, révocation partielle ou annulation partielle (Art. 72 de la loi) – Publication B3

Section D: Demandes de certificats complémentaires de protection mises à disposition du public – Publication I1 Certificats complémentaires de protection pour médicaments - Demandes de prorogation pour usage pédiatrique – Publication I1E Certificats complémentaires de protection délivrés – Publications I2 Certificats complémentaires de protection prorogés pour usage pédiatriques – Publication I2E Certificats complémentaires de protection entrés en vigueur – Publication IA

(11) 91062	(74) ERNEST T. FREYLINGER, ARMAND SCHMITT, PIERRE KIHN, J. BEISSEL, R. LAMBERT, P. OCVRK, O. LAIDEBEUR
(21) 91062	(92) 0173/04110027
(22) 25.02.2004	(92) 18.11.2004
(68) EP0929578	(94) 23.12.2018
(54) ANTICORPS HUMAINS SE FIXANT AU FACTEUR NECROSANT DES TUMEURS DE TYPE alpha	(95) Melagatran, les stéréoisomères de celui-ci, et les sels physiologiquement acceptables de celui-ci (MELAGATRAN ASTRAZENECA®)
(73) ABBVIE BIOTECHNOLOGY LTD	(93) NL 28046
(73) ABBVIE BIOTECHNOLOGY LTD	(93) 23.12.2003
(74) ERNEST T. FREYLINGER, ARMAND SCHMITT, PIERRE KIHN, J. BEISSEL, R. LAMBERT, P. OCVRK, O. LAIDEBEUR	(43) 11.07.2005
(74) ERNEST T. FREYLINGER, ARMAND SCHMITT, PIERRE KIHN, J. BEISSEL, R. LAMBERT, P. OCVRK, O. LAIDEBEUR	(11) 91206
(94) 16.04.2018	(21) 91206
(95) Adalimumab et ses dérivés pharmaceutiquement acceptables - TRUDEXA®	(22) 16.11.2005
(93) 56221 Index 07.15.0	(68) EP0690864
(93) 16.04.2003	(54) CELTIOFUR (ACIDE LIBRE) CRISTALLINE
(43) 26.04.2004	(73) ZOETIS SERVICES LLC
(11) 91133	(74) ERNEST T. FREYLINGER, ARMAND SCHMITT, PIERRE KIHN, J. BEISSEL, R. LAMBERT, P. OCVRK, O. LAIDEBEUR
(21) 91133	(92) EU/2/05/053/001
(22) 28.01.2005	(92) 19.05.2005
(68) EP0801067	(94) 07.03.2019
(54) NOUVEAUX DERIVES DE QUINUCLIDINE ET COMPOSITION PHARMACEUTIQUE LES CONTENANT	(95) Ceftiofur sous forme d'acide libre cristallin et ses dérivés pharmaceutiquement acceptables NAXCEL®
(73) ASTELLAS PHARMA INC.	(93) EU/2/05/053/001
(73) ASTELLAS PHARMA INC.	(93) 19.05.2005
(74) SPEICH STEPHANE	(43) 30.05.2006
(74) IPSILON LUXEMBOURG	(11) 91298
(74) SPEICH STEPHANE	(21) 91298
(74) IPSILON LUXEMBOURG	(22) 20.12.2006
(92) 1146/04110029 et 1146/04110030	(68) EP0861666
(92) 18.11.2004	(54) Composition pharmaceutique pour utilisation dans le traitement du diabète
(94) 16.06.2019	(73) TAKEDA PHARMACEUTICAL COMPANY LIMITED
(95) Vesicare 10mg et 5 mg Solifenacinum Succinatum 10 mg et 5 mg	(74) OFFICE FREYLINGER S.A.
(93) RVG 29151 et RVG 29152	(94) 20.06.2021
(93) 16.12.2003	(95) "Pioglitazone en association avec la metformine et ses dérivés pharmaceutiquement acceptables - COMPETACT®"
(98) 09.12.2016	(93) EU/1/06/354/001 à 009
(98) Open	(93) 28.07.2006
(11) 91172	(43) 20.02.2007
(21) 91172	(11) 91857
(22) 11.05.2005	(21) 91857
(68) EP0995755	(22) 22.08.2011
(54) Promédicaments d'inhibiteurs de thrombine	(68) EP0794961
(73) AstraZeneca AB	

(54) PEPTIDES ANTAGONISTES DE LA LHRH	(94) 20.01.2018
(73) INDIANA UNIVERSITY RESEARCH AND TECHNOLOGY CORPORATION	(95) Taxol
(74) DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A. PATENT DEPARTMENT	(93) CE-TÜV Certificate Reg.no.ID60004045 0001 - Taxol
(92) 1936/11060053	(93) 21.01.2003
(92) 06.07.2011	(43) 20.01.2015
(94) 22.09.2020	(11) 92423
(95) Abarelix, optionnellement sous forme de sel pharmaceutiquement acceptable	(21) 92423
(93) 57890.00.00	(22) 03.04.2014
(93) 22.09.2005	(68) EP2226085
(43) 24.10.2011	(54) Compositions anti-angiogéniques et leurs procédés d'utilisation
(11) 91927	(73) Angiotech Pharmaceuticals Inc.
(21) 91927	(73) UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA
(22) 09.01.2012	(74) DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A. PATENT DEPARTMENT
(68) EP0865293	(94) 20.01.2018
(54) BLOCAGE DE LA RETRO-REGULATION DE LYMPHOCYTES T ASSOCIEE A LA SIGNALISATION PAR CTLA-4	(95) Taxol-eluting stent
(73) THE REGENTS OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA	(93) CE TÜV Reg.no.ID60004045 0001- Taxol-eluting stent
(74) OFFICE FREYLINGER S.A.	(93) 21.01.2003
(94) 04.12.2021	(43) 20.01.2015
(95) "Ipilimumab et ses dérivés pharmaceutiquement acceptables (YERVOY®)"	(11) 92880
(93) EU/1/11/698/001-002 - YERVOY - Ipilimumab	(21) 92880
(93) 13.07.2011	(22) 17.11.2015
(43) 09.03.2012	(68) EP2269603
(11) 91973	(54) Traitement des tumeurs du sein avec un dérivé de la rapamycine en association avec l'exémestane
(21) 91973	(73) Novartis AG
(22) 04.04.2012	(74) OFFICE FREYLINGER S.A.
(68) EP0901368	(94) 18.02.2027
(54) PROMOTEURS DE PENETRATION DERMIQUE ET SYSTEME D'ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS COMPRENANT CES PROMOTEURS	(95) "Evérolimus ou un sel pharmaceutiquement acceptable qui en dérive (AFINITOR)"
(73) Acrux DDS Pty Ltd	(93) EU/1/09/538/001,003,004 et 006-010 - Afinitor
(74) OFFICE FREYLINGER S.A.	(93) 25.07.2012
(94) 19.02.2022	(43) 17.11.2016
(95) "Fentanyl"	(11) LUC00002
(93) EU/2/11/127/001 - Recuvyra - Fentanyl	(21) LUC00002
(93) 06.10.2011	(22) 03.01.2017
(43) 04.06.2012	(68) EP2310095
(11) 92422	(54) COMPOSÉS DE QUINOXALINE MACROCYCLIQUES EN TANT QU'INHIBITEURS DE PROTÉASE NS3 DU VIRUS DE L'HÉPATITE C (HCV)
(21) 92422	(74) OFFICE KIRKPATRICK
(22) 03.04.2014	(94) 27.07.2031
(68) EP2226085	(95) Grazoprevir ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci / Zepatier - elbasvir/grazoprevir
(54) Compositions anti-angiogéniques et leurs procédés d'utilisation	(93) EU/1/16/1119
(73) Angiotech Pharmaceuticals Inc.	(93) 26.07.2016
(73) UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA	(11) LUC00003
(74) DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A. PATENT DEPARTMENT	(21) LUC00003
	(22) 03.01.2017
	(68) EP2410844

(54) INHIBITEURS DE LA RÉPLICATION DU VIRUS DE L'HÉPATITE C

(74) KIRKPATRICK SA / NV

(94) 27.07.2031

(95) Elbasvir ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci / Zepatier - elbasvir/grazoprevir

(93) EU/1/16/1119

(93) 26.07.2016

(11) LUC00004

(21) LUC00004

(22) 30.01.2017

(68) EP1901749

(54) FLUOROQUINOLONES EN AEROSOLS ET LEURS UTILISATIONS

(74) DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A. PATENT DEPARTMENT

(92) EU/1/14/973

(92) 30.03.2015

(94) 30.03.2030

(95) Levofloxacin, en particulier une solution de levofloxacin et un cation divalent ou trivalent, facultativement le cation magnesium, par exemple une solution de levofloxacin et le chlorure de magnesium

(11) LUC00005

(21) LUC00005

(22) 17.02.2017

(68) EP1761540

(54) QUINAZOLINONES UTILISEES EN TANT QU'INHIBITEURS DE LA PHOSPHATIDYLINOSITOL 3-KINASE DELTA HUMAINE

(74) DENNEMEYER & ASSOCIATES S.A. PATENT DEPARTMENT

(92) EU/1/14/938

(92) 19.09.2014

(94) 19.09.2029

(95) Idelalisib ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci

(11) LUC00006

(21) LUC00006

(22) 23.02.2017

(68) EP2049079

(54) COMPOSITIONS CONTENANT DES COMPOSÉS AMMONIUM QUATERNAIRE

(74) PRONOVEM LUXEMBOURG S.A.

(92) EU/1/15/990

(92) 23.03.2015

(94) 22.03.2030

(95) cyclosporine (gouttes oculaires sous forme d'émulsion)

Section E: Demandes de brevet ou de certificat complémentaire de protection ayant fait l'objet d'une restitutio in integrum (Art. 40 de la loi) Brevets ou de certificats complémentaires de protection ayant fait l'objet d'une restauration (Art. 70 de la loi)

(21) EP2136091
(22) 17.06.2008

(DE) 24.02.2017
(Dn) Accepted

Section F: Actes inscrits au registre des brevets d'invention

(11) 93173	(21) EP1305373
(21) 93173	(RD) 18.01.2017
(RD) 26.01.2017	(51) C09C 1/00
(51) A01N 43/653	(TD) Special Item
(51) A01N 47/14	(Ds) Correction d'une erreur dans l'intitulé du titulaire
(TD) Correction of Inscription	(11) EP1628324
(Ds) Correction du numéro de priorité BR1020140312528	(21) EP1628324
(11) 93174	(RD) 18.01.2017
(21) 93174	(51) H01J 37/34
(RD) 26.01.2017	(TD) Special Item
(51) A01N 43/54	(Ds) Correction d'une erreur dans l'intitulé du titulaire
(51) A01N 43/653	(11) EP2949335
(51) A01N 47/14	(21) EP2949335
(TD) Correction of Inscription	(RD) 08.02.2017
(Ds) Correction Numéro de priorité BR1020140312501	(51) A61K 38/02
(11) EP1305373	(TD) Licence

**Section G: Demandes de brevet ou de certificat complémentaire de protection retirées ou réputées retirées (Art. 32; 35.1; 39.5 de la loi) Renonciation à un brevet ou à un certificat complémentaire de protection (Article 72 de la loi)
Demande rejetée de prorogation pour usage pédiatrique d'un certificat complémentaire de protection pour médicament**

(11) EP1227837 (DE) 17.10.2016 (Rn) European Patent got Revoked	(Rn) European Patent got Revoked
(11) EP1288273 (DE) 25.09.2016 (Rn) European Patent got Revoked	(11) EP1928464 (DE) 06.10.2016 (Rn) European Patent got Revoked
(11) EP1361864 (DE) 24.10.2016 (Rn) European Patent got Revoked	(11) EP2213726 (DE) 21.09.2015 (Rn) European Patent got Revoked
(11) EP1409013 (DE) 05.07.2016 (Rn) European Patent got Revoked	(11) EP2258716 (DE) 29.09.2016 (Rn) European Patent got Revoked
(11) EP1827500 (DE) 04.10.2016	(11) EP2531027 (DE) 03.10.2016 (Rn) European Patent got Revoked

Section H: Transferts de propriété (Art. 53 de la loi), changement de nom et/ou d'adresse

(11) 91182	(73) Wyeth LLC
(21) 91182	(R) 01.02.2017
(73) Shire-NPS Pharmaceuticals, Inc.	(51) C07D 498/18
(R) 16.02.2017	(TC) Change of owner(s) name
(TC) Change of owner(s) name	(11) EP0906338
(11) 91281	(21) EP0906338
(21) 91281	(73) Shire-NPS Pharmaceuticals, Inc.
(73) Shire-NPS Pharmaceuticals, Inc.	(R) 16.02.2017
(R) 16.02.2017	(51) C07K 14/605
(TC) Change of owner(s) name	(TC) Change of owner(s) name
(11) 91348	(11) EP1058725
(21) 91348	(21) EP1058725
(73) NOVARTIS AG	(73) ACTIAL FARMACEUTICA S.r.l.
(73) CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	(R) 04.01.2017
(73) Université de Montpellier	(51) C12N 9/78
(R) 01.02.2017	(TC) Change of ownership
(TC) Change of ownership	(11) EP1079803
(11) 91373	(21) EP1079803
(21) 91373	(73) Shire-NPS Pharmaceuticals, Inc.
(73) Noden Pharma DAC	(R) 16.02.2017
(R) 01.02.2017	(51) A61K 9/08
(TC) Change of ownership	(TC) Change of owner(s) name
(11) 91438	(11) EP1104436
(21) 91438	(21) EP1104436
(73) Wyeth LLC	(73) NOVARTIS AG
(R) 01.02.2017	(73) CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(TC) Change of owner(s) name	(73) Université de Montpellier
(11) 92153	(R) 01.02.2017
(21) 92153	(51) C07H 19/06
(73) Shire-NPS Pharmaceuticals, Inc.	(TC) Change of ownership
(R) 16.02.2017	(11) EP1114208
(TC) Change of owner(s) name	(21) EP1114208
(11) 92838	(73) Arconic Inc.
(21) 92838	(R) 14.02.2017
(73) RAVAGO S.A.	(51) C25D 11/16
(R) 01.02.2017	(TC) Change of owner(s) name
(51) E04B 7/22	(11) EP1181027
(51) E04D 12/00	(21) EP1181027
(51) E04D 13/16	(73) ACTIAL FARMACEUTICA S.r.l.
(51) E04D 13/17	(R) 04.01.2017
(TC) Change of ownership	(51) A61K 35/74
(11) EP0763039	(TC) Change of ownership
(21) EP0763039	(11) EP1296935

(21) EP1296935 (73) Noden Pharma DAC (R) 01.02.2017 (51) C07C 231/02 (TC) Change of ownership	(TC) Change of owner(s) name
(11) EP1338499 (21) EP1338499 (73) RACE PRODUCTIONS NV (R) 06.01.2017 (51) B62K 21/02 (TC) Change of ownership	(11) EP1639009 (21) EP1639009 (73) Merus N.V. (R) 01.02.2017 (51) C07K 16/22 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP1341533 (21) EP1341533 (73) Noden Pharma DAC (R) 01.02.2017 (51) A61K 31/165 (TC) Change of ownership	(11) EP1667819 (21) EP1667819 (73) Arconic Global Fasteners & Rings, Inc. (R) 14.02.2017 (51) B25B 23/00 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP1387911 (21) EP1387911 (73) Paroc Panel System Oy Ab (R) 27.02.2017 (51) E04C 2/52 (TC) Change of ownership	(11) EP1721715 (21) EP1721715 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) B27N 3/06 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP1456351 (21) EP1456351 (73) ACTIAL FARMACEUTICA S.r.l. (R) 04.01.2017 (51) C12N 1/20 (TC) Change of ownership	(11) EP1787658 (21) EP1787658 (73) ITALFARMACO S.p.A. (R) 04.01.2017 (51) A61K 9/00 (TC) Change of ownership
(11) EP1523496 (21) EP1523496 (73) Merus N.V. (R) 01.02.2017 (51) C07K 16/46 (TC) Change of owner(s) name	(11) EP1831406 (21) EP1831406 (73) PRIMETALS TECHNOLOGIES AUSTRIA GMBH (73) Posco (R) 25.01.2017 (51) C21B 13/14 (TC) Change of ownership
(11) EP1545216 (21) EP1545216 (73) CHR. HANSEN A/S (R) 25.01.2017 (51) A61K 35/74 (TC) Change of ownership	(11) EP1831406 (21) EP1831406 (73) Siemens VAI Metals Technologies GmbH (73) Posco (R) 25.01.2017 (51) C21B 13/14 (TC) Change of ownership
(11) EP1597232 (21) EP1597232 (73) BASF SE (R) 22.02.2017 (51) C07D 213/82	(11) EP1847385 (21) EP1847385 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) B32B 21/06 (TC) Change of owner(s) name
	(11) EP1852231

(21) EP1852231 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) C08L 97/02 (TC) Change of owner(s) name	(TC) Change of ownership
(11) EP1901749 (21) EP1901749 (73) Horizon Orphan LLC (R) 23.01.2017 (51) A61K 31/5383 (TC) Change of owner(s) name	(11) EP2062708 (21) EP2062708 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) B27N 3/04 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP1948643 (21) EP1948643 (73) Noden Pharma DAC (R) 01.02.2017 (51) C07D 405/04 (TC) Change of ownership	(11) EP2087976 (21) EP2087976 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) B27N 3/14 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP1985464 (21) EP1985464 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) B44C 5/04 (TC) Change of owner(s) name	(11) EP2147594 (21) EP2147594 (73) Merus N.V. (R) 01.02.2017 (51) A01K 67/027 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP1994241 (21) EP1994241 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) E04F 15/02 (TC) Change of owner(s) name	(11) EP2202474 (21) EP2202474 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) F26B 23/02 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP2027979 (21) EP2027979 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) B27N 3/00 (TC) Change of owner(s) name	(11) EP2230477 (21) EP2230477 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) F26B 23/02 (TC) Change of owner(s) name
(11) EP2053075 (21) EP2053075 (73) SWISS KRONO Tec AG (R) 15.02.2017 (51) C08L 89/00 (TC) Change of owner(s) name	(11) EP2232935 (21) EP2232935 (73) Hilco Patent Acquisition 55, LLC (R) 04.01.2017 (51) H04W 72/04 (TC) Change of ownership
(11) EP2057819 (21) EP2057819 (73) AllClear ID Inc. (R) 30.01.2017 (51) H04L 29/06	(11) EP2260955 (21) EP2260955 (73) Primetals Technologies, Limited (R) 01.02.2017 (51) B21C 47/34 (TC) Change of ownership
	(11) EP2262364 (21) EP2262364 (73) VTVX HOLDINGS I LLC

(R) 18.01.2017	(11) EP2435676
(51) A61K 31/5365	(21) EP2435676
(TC) Change of owner(s) name	(73) DMA TECH S.À.R.L.
(11) EP2262364	(R) 25.01.2017
(21) EP2262364	(51) F02B 41/04
(73) VTV THERAPEUTICS LLC	(TC) Change of ownership
(R) 18.01.2017	(11) EP2510410
(51) A61K 31/5365	(21) EP2510410
(TC) Change of ownership	(73) AMVALOR
(11) EP2275414	(R) 11.01.2017
(21) EP2275414	(51) G05B 19/401
(73) Teijin Limited	(TC) Change of ownership
(73) Kyorin Pharmaceutical Co. Ltd.	(11) EP2546039
(R) 25.01.2017	(21) EP2546039
(51) C07D 277/20	(73) SWISS KRONO Tec AG
(TC) Change of ownership	(R) 15.02.2017
(11) EP2314629	(51) B27N 1/00
(21) EP2314629	(TC) Change of owner(s) name
(73) Merus N.V.	(11) EP2558164
(R) 01.02.2017	(21) EP2558164
(51) C07K 16/46	(73) SPIRAL TECHNOLOGIES INTERNATIONAL
(TC) Change of owner(s) name	(R) 03.02.2017
(11) EP2319671	(51) A61N 5/10
(21) EP2319671	(TC) Change of ownership
(73) SWISS KRONO Tec AG	(11) EP2607894
(R) 15.02.2017	(21) EP2607894
(51) B27N 3/00	(73) SWISS KRONO Tec AG
(TC) Change of owner(s) name	(R) 15.02.2017
(11) EP2349888	(51) G01N 29/14
(21) EP2349888	(TC) Change of owner(s) name
(73) Bekaert Binjiang Steel Cord Co., Ltd.	(11) EP2720967
(R) 15.02.2017	(21) EP2720967
(51) B65H 75/14	(73) Bekaert Binjiang Steel Cord Co., Ltd.
(TC) Change of ownership	(R) 15.02.2017
(11) EP2376241	(51) B65H 75/14
(21) EP2376241	(TC) Change of ownership
(73) Primetals Technologies, Limited	(11) EP2720968
(R) 01.02.2017	(21) EP2720968
(51) B21B 3/00	(73) Bekaert Binjiang Steel Cord Co., Ltd.
(TC) Change of ownership	(R) 15.02.2017
(11) EP2431144	(51) B65H 75/14
(21) EP2431144	(TC) Change of ownership
(73) SWISS KRONO Tec AG	(11) EP2727691
(R) 15.02.2017	(21) EP2727691
(51) B27N 1/02	(73) SWISS KRONO Tec AG
(TC) Change of owner(s) name	(R) 15.02.2017
	(51) B27N 1/00

(TC) Change of owner(s) name

(11) EP2742017

(21) EP2742017

(73) Advanced Accelerator Applications International S.A.

(R) 15.02.2017

(51) C07B 59/00

(TC) Change of ownership

(11) EP2748148

(21) EP2748148

(73) EuroChem Agro GmbH

(R) 11.01.2017

(51) C07D 231/12

(TC) Change of ownership





Arrêté ministériel du 10 juillet 2017 portant fixation des audiences des juridictions judiciaires pendant l'année judiciaire 2017/2018.

Le Ministre de la Justice,

Vu l'article 142 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;
Vu l'avis de la Cour Supérieure de Justice du 22 juin 2017.

Arrête:

A l'exception des jours fériés légaux, des vacances judiciaires et des périodes de service réduit du 27 au 29 décembre 2017 ainsi que du 3 au 13 avril 2018;

Art. 1^{er}.

Les audiences de la **Cour supérieure de justice** sont à fixer comme suit :

a) la Cour de cassation, siégera le jeudi, à 9.00 heures du matin, en la salle numéro CR.0.19, Cité Judiciaire;

b) la Cour d'appel siégera comme suit :

1) la **première chambre**, connaissant des affaires civiles, à l'exception des affaires de référé, les mercredis et les vendredis, chaque fois à 9.00 heures du matin, en la salle numéro CR.2.28, Cité Judiciaire;

2) la **deuxième chambre**, connaissant des affaires de référé-divorce et des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce, les lundis et les mercredis, chaque fois à 15.00 heures, en la salle numéro CR.2.29, Cité Judiciaire.

Les affaires de référé-divorce doivent désormais être enrôlées pour l'audience du mercredi, à 15.00 heures, en la salle CR.2.29;

3) la **troisième chambre**, connaissant des affaires de droit du travail, les mardis, à 9.00 heures du matin et les jeudis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle numéro CR.2.28, Cité Judiciaire;

4) la **quatrième chambre**, connaissant des affaires commerciales, les mardis et les mercredis, chaque fois à 9.00 heures du matin, en la salle numéro CR.0.19, Cité Judiciaire;

5) la **cinquième chambre**, connaissant des affaires correctionnelles, les mardis, à 15.00 heures et les vendredis, à 9.00 heures, chaque fois en la salle numéro CR.0.19; les troisième et quatrième mercredis, à 9.15 heures, pour les affaires à traiter en chambre du conseil, en la salle numéro CR.1.25, Cité Judiciaire;

6) la **sixième chambre**, connaissant des affaires correctionnelles, les lundis, à 9.00 heures du matin, en la salle numéro CR.0.19, Cité Judiciaire;

7) la **septième chambre**, connaissant des affaires de référés ordinaires et en matière du travail, ainsi que des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce, les mardis et les mercredis, à 15.00 heures, en la salle numéro CR.2.28, Cité Judiciaire;

Les affaires de référés-ordinaires doivent être enrôlées pour l'audience du mardi, à 15.00 heures, en la salle CR.2.28;

8) la **huitième chambre**, connaissant des affaires de droit du travail et des affaires d'exequatur, les lundis, à 9.00 heures du matin, en la salle numéro CR.2.28, et les jeudis, à 15.00 heures, en la salle numéro CR.0.19, Cité Judiciaire;

9) la **neuvième chambre**, connaissant des affaires civiles et commerciales, les mercredis, à 9.00 heures du matin et les jeudis, à 15 heures, en la salle numéro CR.2.29, Cité Judiciaire;

10) la **dixième chambre**, connaissant des affaires correctionnelles, les lundis, à 15.00 heures et les mercredis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle numéro CR.0.19; les premier et deuxième mercredis, à 9.15 heures, pour les affaires à traiter en chambre du conseil, en la salle numéro CR.1.25, Cité Judiciaire;

11) la **chambre criminelle**, selon les besoins, les troisième et quatrième lundis ainsi que les premier et deuxième mardis, chaque fois à 15.00 heures, en la salle numéro CR.0.19, Cité Judiciaire;

12) la **chambre du conseil de la Cour d'appel** sera assumée du 16.9.2017 au 15.7.2018 par la sixième chambre et siègera en la salle numéro CR.1.25, Cité Judiciaire;

13) la **chambre d'appel de la jeunesse** les mardis, 19 septembre 2017, 3 octobre 2017, 17 octobre 2017, 7 novembre 2017, 21 novembre 2017, 5 décembre 2017, 19 décembre 2017, 9 janvier 2018, 30 janvier 2018, 6 février 2018, 20 février 2018, 6 mars 2018, 20 mars 2018, 17 avril 2018, 8 mai 2018, 29 mai 2018, 12 juin 2018, 26 juin 2018 et 3 juillet 2018, chaque fois à 14.15 heures, en la salle numéro CR.4.31, Cité Judiciaire.

La Cour de cassation et la Cour d'appel peuvent en outre siéger, en dehors de leurs audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

c) le Conseil supérieur de la sécurité sociale siègera comme suit :

les lundis, à 15.00 heures, en la salle numéro CR 2.28, Cité Judiciaire

les jeudis, à 9.00 heures, en la salle numéro CR 2.29, Cité Judiciaire

Art. 2.

Les audiences du **tribunal d'arrondissement de LUXEMBOURG** sont à fixer pendant l'année judiciaire 2017-2018 comme suit:

1) la **première chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles et criminelles en matière d'intérêts civils, les mercredis et jeudis, à 9.00 heures du matin, en la salle TL.3.06, Cité Judiciaire;

2) la **deuxième chambre**, connaissant spécialement des affaires commerciales, les mercredis, jeudis et vendredis, à 9.00 heures, en la salle CO.1.01, Cité Judiciaire;

3) la **troisième chambre**, connaissant spécialement des appels des décisions des juges de paix en matière civile, commerciale et de bail à loyer, des affaires civiles et notamment des affaires domaniales et des poursuites en matière de saisie immobilière, les mardis, à 15.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle TL.3.05, Cité Judiciaire;

4) la **quatrième chambre**, connaissant spécialement des affaires de divorce, de séparation de corps et de difficultés de liquidation, les mardis, à 8.30 heures et à 14.00 heures, en la salle TL.3.05, Cité Judiciaire et les

jeudis, à 9.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire; les comparutions des divorces par consentement mutuel auront lieu les mercredis, à 14.15 heures, en la salle TL.3.09, Cité Judiciaire ;

5) la **cinquième chambre**, fonctionnant comme chambre du conseil du tribunal d'arrondissement, les lundis, à 14.30, les mercredis, à 8.30 heures, les vendredis, à 8.30 heures et selon les besoins du service, en la salle TL.3.10, Cité Judiciaire;

6) la **sixième chambre**, connaissant spécialement des affaires commerciales, les mardis, mercredis et jeudis, à 9.00 heures, en la salle CO.1.02, Cité Judiciaire;

7) la **septième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, les lundis et mardis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire; les mercredis et jeudis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire et chaque premier et troisième vendredi, à 9.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire;

8) la **huitième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et d'adoption, ainsi que des affaires correctionnelles et criminelles en matière d'intérêts civils, les mardis, à 9.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire et les mercredis, à 9.00 heures, en la salle TL.3.05, Cité Judiciaire;

9) la **neuvième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles et criminelles, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire et chaque deuxième et quatrième vendredi, à 9.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire;

10) la **dixième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles et criminelles en matière d'intérêts civils, les vendredis, à 9.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire;

11) la **onzième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles ordinaires et des affaires correctionnelles et criminelles en matière d'intérêts civils, les vendredis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire;

12) la **douzième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, chaque deuxième et quatrième lundi, à 9.00 heures, en la salle TL.3.09, Cité Judiciaire, les mardis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire, les jeudis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire et les vendredis à 9.00 heures, en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire;

13) la **treizième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles et criminelles, chaque premier et troisième lundi, à 9.00 heures, en la salle TL.3.09, Cité Judiciaire, les mardis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire, les mercredis et jeudis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

14) la **quatorzième chambre**, connaissant spécialement des appels des décisions des juges de paix en matière civile, commerciale, de bail à loyer et de police, en ce qui concerne les intérêts civils, ainsi qu'aux affaires civiles, notamment en matière de représentation entre époux, les lundis et mardis, à 9.00 heures, en la salle TL.3.06, Cité Judiciaire;

15) la **quinzième chambre**, connaissant spécialement des affaires commerciales, les lundis, à 15.00 heures, les mardis, à 9.00 heures et les mercredis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle CO.1.01, Cité Judiciaire;

16) la **seizième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles, les lundis, à 9.00 heures en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire, les mardis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire, les mercredis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire, les jeudis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire et chaque deuxième et quatrième vendredi, à 15.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

17) la **dix-septième chambre**, connaissant spécialement des affaires civiles et des affaires correctionnelles et criminelles en matière d'intérêts civils, les mercredis, à 9.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire;

18) la **dix-huitième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles et notamment des affaires économiques et financières, les lundis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire, les mardis,

à 9.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire, les mercredis et jeudis à 9.00 heures, en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire et chaque premier et troisième vendredi, à 15.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

19) la **dix-neuvième chambre**, connaissant spécialement des affaires correctionnelles et fonctionnant comme chambre du conseil du tribunal d'arrondissement en ce qui concerne la procédure de règlement des affaires de détenus et les Commissions rogatoires internationales, les mercredis, à 15.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire, et les vendredis, à 15.00 heures, en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire;

20) les **chambres criminelles** seront assumées du 16 septembre 2017 au 15 juillet 2018 par la neuvième chambre et la treizième chambre. La neuvième chambre siègera selon les besoins du service les lundis, mardis, mercredis et jeudis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire et la treizième chambre siègera selon les besoins du service les mardis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.10, Cité Judiciaire, les mercredis et jeudis, à 15.00 heures, chaque fois en la salle TL.1.07, Cité Judiciaire et les vendredis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

Les **audiences de référé** sont à fixer comme suit :

a) en matière ordinaire :

les lundis, à 9.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire;

les lundis, à 14.30 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

les jeudis, à 9.00 heures, en la salle TL.3.05, Cité Judiciaire;

Toutes les affaires de référé en matière ordinaire doivent être enrôlées pour l'audience du lundi, à 14.30 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

b) en matière de divorce :

les lundis, à 9.00 heures, en la salle TL.1.04, Cité Judiciaire;

les mercredis, à 9.00 heures, en la salle TL.3.09, Cité Judiciaire;

les jeudis, à 15.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire;

Toutes les affaires de référé en matière de divorce doivent être enrôlées pour l'audience du lundi, à 9.00 heures, en la salle TL.1.04 Cité Judiciaire;

En cas d'urgence, des audiences de référé extraordinaires sont tenues.

Les **audiences du tribunal des tutelles** sont à fixer comme suit :

a) tutelles des mineurs :

les lundis et mercredis, à 15.00 heures, en la salle TJ.1.02, Cité Judiciaire;

b) tutelles des majeurs :

les lundis et mercredis, à 15.00 heures, en la salle TJ.0.02, Cité Judiciaire;

Les audiences du **tribunal de la jeunesse** auront lieu

les mardis, à 15.00 heures et les vendredis à 9.00 heures, en la salle TJ.1.02, Cité Judiciaire;

L'enrôlement des affaires nouvelles se fera comme suit:

Affaires civiles :

Dépôt auprès de la première chambre et assignations à date fixe :

Mercredi, à 9.00 heures, en la salle TL.3.06, Cité Judiciaire.

Appels justice de paix (matières civiles et assignations à date fixe) :

Dépôt auprès de la troisième chambre:

Mardi, à 15.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire.

Affaires commerciales (première instance) :

Après de la deuxième chambre, vendredi, à 9.00 heures, en la salle CO.1.01, Cité Judiciaire.

Affaires de divorce, de séparation de corps et de difficultés de liquidation :

Après de la quatrième chambre, jeudi, à 9.00 heures, en la salle TL.0.11, Cité Judiciaire.

Citations directes en matière correctionnelle :

chaque deuxième et quatrième lundi, à 9.00 heures, en la salle TL.3.09, Cité Judiciaire.

Art. 3.

Les audiences du tribunal d'arrondissement de Diekirch sont à fixer pendant l'année judiciaire 2017/2018 comme suit:

A) Les audiences réservées aux affaires civiles et commerciales :

- a) pour les affaires civiles ordinaires, les mardis, à 9.00 heures ;
- b) pour les affaires de divorce et de séparation de corps, les mercredis, à 9.00 heures;
- c) pour les affaires commerciales, les mercredis, à 10.00 heures;
- d) suivant les besoins du service, pour l'évacuation des affaires civiles et commerciales urgentes, les vendredis, à 14.30 heures.

B) Les audiences réservées aux affaires correctionnelles :

- a) les lundis, à 14.30 heures;
- b) les jeudis, à 9.00 heures;
- c) les vendredis, à 9.00 heures;

C) Les audiences de la chambre criminelle :

suivant les besoins du service, les lundis, à 14.30 heures ;
suivant les besoins du service, les jeudis, à 9.00 heures ;
suivant les besoins du service, les vendredis, à 9.00 heures ;

D) Les audiences de référé :

les mardis, à 14.00 heures;

E) Les audiences du tribunal de la jeunesse :

les premier et troisième mercredis de chaque mois, à 14.00 heures ;

F) Les audiences du juge des tutelles :

les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à 14.00 heures.

Art. 4.

Les audiences de la **Justice de Paix de LUXEMBOURG** sont à fixer pendant l'année judiciaire 2017/2018 comme suit :

Audiences au bâtiment de la Justice de paix à Luxembourg, Cité Judiciaire, Plateau du Saint Esprit :

a) pour les affaires de police :

les lundis, à 9.00 heures, salle JP.1.19;

les mardis, à 9.00 heures, salle JP.1.19;

b) pour les affaires civiles et commerciales ordinaires, ainsi que pour les contredits à ordonnances de paiement :

les lundis, à 9.00 heures, salle JP.0.02 (REFERES);

les quatrième lundis, à 15.00 heures, salle JP.0.15;

les premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième mercredis, à 9.00 heures, salles JP.0.02/JP.1.19;

les premier, deuxième, troisième et cinquième mercredis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;

les premier, troisième et cinquième mercredis, à 9.00 heures, salle JP.1.19;

les deuxième, quatrième et cinquième mercredis (le cinquième alternativement avec travail référé), à 15.00 heures, salles JP.0.15;

les deuxième, troisième et quatrième mercredis à 15.00 heures, salle JP.1.19;

le deuxième jeudi, à 15.00 heures, salle JP.0.02;

les jeudis, à 15.00 heures, salle JP.1.19 (FIXATIONS);

les premier, troisième, quatrième et cinquième vendredis, à 9.00 heures, salle JP.1.19.

c) pour les affaires de bail à loyer :

les premier, deuxième, troisième et quatrième lundis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;

les premier, deuxième, troisième et cinquième lundis, à 15.00 heures, salle JP.0.15;

les premier et troisième mardis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;

les quatrième mercredis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;

les premier, deuxième, troisième et cinquième jeudis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;

les deuxième vendredis, à 9.00 heures, salle JP.0.02.

d) pour les affaires de pensions alimentaires et de saisie-arrêt :

les premier, deuxième, troisième et quatrième mardis, à 9.00 heures, salle JP.0.02;

les premier et troisième mercredis, à 15.00 heures, salle JP.0.02;

les premier mercredis, à 15.00 heures, salle JP.1.19;

les premier, deuxième, troisième et cinquième jeudis, à 9.00 heures, salle JP.1.19 (FIXATIONS);

les premier, troisième et quatrième jeudis, à 15.00 heures, salle JP.0.02;

les premier, troisième, quatrième et cinquième vendredis, à 9.00 heures, salle JP.0.02.

e) pour les affaires de droit du travail :

les lundis, à 15.00 heures, salle JP.0.02;

les premier, deuxième, quatrième et cinquième lundis, à 15.00 heures, salle JP.1.19;

les deuxième et quatrième mardis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;

les mardis, à 15.00 heures, salle JP.0.15;

les deuxième et quatrième mercredis, à 9.00 heures, salle JP.0.02;

les deuxième mercredis, à 15.00 heures, salle JP.0.02 ;
les jeudis, à 9.00 heures, salle JP.0.02;
les quatrième jeudis, à 9.00 heures, salle JP.0.15;
les vendredis, à 9.00 heures, salle JP.0.15.

f) pour les affaires de droit du travail-référé:

les premier, troisième et cinquième mercredis (le cinquième alternativement avec civil), à 15.00 heures, salle JP.0.15;
les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, à 15.00 heures, salle JP.0.15.

g) pour les affaires de surendettement:

les mardis, à 14.30 heures, salle JP.1.19 selon les besoins;
les jeudis, à 15.00 heures, salle JP.1.19 selon les besoins.

h) pour les affaires de règlements des petits litiges et injonctions de payer EU:

les mardis, à 15.00 heures, salle JP.0.02 selon les besoins.

Chaque juge de paix peut en outre siéger, en dehors de ses audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 5.

Les audiences de la **Justice de paix d'ESCH-SUR-ALZETTE** sont à fixer pendant l'année judiciaire 2017/2018 comme suit :

Audiences au siège de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, place Norbert Metz :

a) pour les affaires civiles et commerciales ordinaires, ainsi que pour les contredits à ordonnances de paiement:

- les premier, deuxième, troisième et quatrième lundis, à 15.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- les premier mardis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- les premier et troisième mercredis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- les premier, deuxième, troisième et quatrième mercredis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°2 au premier étage;
- les premier et troisième mardis de chaque mois, à 15.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°3 au premier étage;
- les premier et troisième vendredis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°2 au premier étage.

La mise au rôle des affaires se fera pour l'audience du lundi, à 15.00 heures.

b) pour les affaires de bail à loyer :

- les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- les premier, deuxième et troisième jeudis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- les premier, deuxième, troisième et quatrième vendredis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°3 au premier étage.

c) pour les affaires de saisie-arrêt et de cession sur les revenus protégés et de surendettement des particuliers :

- les premier, deuxième, troisième et quatrième lundis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°2 au premier étage;

- les premier, troisième et quatrième mardis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°2 au premier étage;
- les premier, deuxième, troisième et quatrième mercredis de chaque mois, à 15.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée;
- le quatrième jeudi de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée ;
- les premier, deuxième, troisième et quatrième vendredis de chaque mois, à 15.00 heures, en la salle n°2 au premier étage.

d) pour les affaires relevant du droit du travail :

- les premier, deuxième, troisième et quatrième lundis de chaque mois, à 15.00 heures, en la salle n°2 au premier étage;
- les premier, deuxième et troisième mardis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°3 au premier étage;
- les premier, deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, à 9.00 heures en la salle n°2 au premier étage.

Les audiences du deuxième mardi, à 9.00 heures, et du quatrième jeudi, à 9.00 heures, sont réservées aux affaires de référé.

e) pour les affaires de police :

- les premier, deuxième, troisième et quatrième vendredis de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°1 au rez-de-chaussée ;
- le troisième jeudi de chaque mois, à 9.00 heures, en la salle n°2 au premier étage.

Chaque juge de paix peut en outre siéger, en dehors de ses audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 6.

Les audiences de la **Justice de paix de DIEKIRCH** sont à fixer pendant l'année judiciaire 2017/2018 comme suit :

Audiences au siège de la Justice de paix à Diekirch, bei der Aler Kiirch :

a) pour les affaires civiles et commerciales:

- les lundis, mercredis et jeudis à 14.30 heures, salle numéro 1 et les vendredis à 9.30 heures, salle numéro 2, avec faculté de dédoubler les audiences civiles suivant les besoins et les disponibilités les lundis, mercredis et jeudis.

La mise au rôle des affaires nouvelles, civiles et commerciales, se fera pour l'audience du vendredi à 9.30 heures, salle numéro 2, y compris les affaires de référé en cette matière,

b) pour les affaires de droit du travail, y comprises les affaires de référé :

- les lundis, à 9.00 heures et les vendredis, à 9.45 heures, salle numéro 1, avec faculté de dédoublement.

c) pour les audiences de police :

- les mardis, à 15.00 heures, salle numéro 1.

Les audiences dans le cadre des demandes en mainlevée des interdictions de conduire provisoires ainsi que celles de redressement judiciaire en matière de surendettement seront fixées selon les besoins au cas par cas.

Art. 7.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2017.

Le Ministre de la Justice,
Félix Braz





Arrêté ministériel du 10 juillet 2017 portant fixation des audiences de vacation pendant les vacances judiciaires de l'année 2017.

Le Ministre de la Justice,

Vu les articles 142 et 150 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;
Vu l'avis de la Cour Supérieure de Justice du 22 juin 2017 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Les AUDIENCES DE VACATION DE LA **COUR D'APPEL**, pendant les vacances judiciaires de l'année 2017, sont à fixer :

1) pour **PLAIDOIRIES** :

en matière civile, commerciale, de référé, correctionnelle et de droit du travail aux dates suivantes :

lundi, 17 juillet 2017, mercredi, 26 juillet 2017, jeudi, 3 août 2017, vendredi, 11 août 2017, mardi, 22 août 2017, jeudi, 31 août 2017 et lundi, 11 septembre 2017,
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° CR.0.19, Cité Judiciaire.

2) pour les **PRONONCES** :

en matière civile, commerciale, de référé, correctionnelle et de droit du travail aux dates suivantes:

lundi, 24 juillet 2017, mardi, 1^{er} août 2017, mercredi, 9 août 2017, vendredi, 18 août 2017, mardi, 29 août 2017, mercredi, 6 septembre 2017 et vendredi, 15 septembre 2017,
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° CR.0.19, Cité Judiciaire.

3) concernant les **AFFAIRES CRIMINELLES** aux dates suivantes :

jeudi, 20 juillet 2017, vendredi, 28 juillet 2017, lundi, 7 août 2017, mercredi, 16 août 2017, vendredi, 25 août 2017, lundi, 4 septembre 2017 et mardi, 12 septembre 2017,
chaque fois à 8.45 heures du matin, salle n° CR.0.19, Cité Judiciaire.

4) les affaires relevant de la **CHAMBRE DU CONSEIL DE LA COUR** aux dates suivantes :

mardi, 18 juillet 2017, vendredi, 21 juillet 2017, jeudi, 27 juillet 2017, lundi, 31 juillet 2017, vendredi, 4 août 2017, mardi, 8 août 2017, lundi, 14 août 2017, jeudi, 17 août 2017, mercredi, 23 août 2017, lundi, 28 août 2017, vendredi, 1^{er} septembre 2017, mardi, 5 septembre 2017, vendredi, 8 septembre 2017 et mercredi, 13 septembre 2017,
chaque fois à 9.00 heures du matin, en la salle n° CR.1.25, Cité Judiciaire.

5) les affaires relevant de la **CHAMBRE D'APPEL DE LA JEUNESSE** à la date suivante :

le mardi, 25 juillet 2017 et le vendredi, 25 août 2017, chaque fois à 14.30 heures, en la salle n° CR.4.31, Cité Judiciaire.

Art. 2.

Les AUDIENCES DE VACATION DU **TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG**, pendant les vacances judiciaires de l'année 2017, sont à fixer comme suit :

a) en matière de référé :

1) pour les référés ordinaires :

les lundis : 17 juillet 2017, 24 juillet 2017, 31 juillet 2017, 7 août 2017, 14 août 2017, 21 août 2017, 28 août 2017, 4 septembre 2017 et 11 septembre 2017,

chaque fois à 9.00 heures, salle TL.1.07, Cité Judiciaire, et à 14.30 heures, salle TL 1.04, Cité Judiciaire, pour les affaires nouvelles ; en cas d'urgence, des audiences de référé extraordinaire seront tenues.

2) pour les référés divorce :

les lundis : 17 juillet 2017, 24 juillet 2017, 31 juillet 2017, 7 août 2017, 14 août 2017, 21 août 2017, 28 août 2017, 4 septembre 2017 et 11 septembre 2017,

chaque fois à 9.00 heures, salle TL.1.04, Cité Judiciaire ; en cas d'urgence, des audiences de référé extraordinaire seront tenues.

b) en matière correctionnelle :

les mardis : 18 juillet 2017, 25 juillet 2017, 1^{er} août 2017 et 8 août 2017,

le lundi : 14 août 2017,

les mardis : 22 août 2017, 29 août 2017, 5 septembre 2017 et 12 septembre 2017,

chaque fois à 9.00 heures, salle TL.1.04, Cité Judiciaire, à l'exception de l'audience du 14 août 2017, qui aura lieu à 15.00 heures, salle TL.1.07.

c) en matière civile et commerciale :

les mardis : 18 juillet 2017, 25 juillet 2017, 1^{er} août 2017 et 8 août 2017,

le mercredi : 16 août 2017,

les mardis : 22 août 2017, 29 août 2017, 5 septembre 2017 et 12 septembre 2017,

chaque fois à 14.30 heures, salle TL.1.04, Cité Judiciaire, à l'exception de l'audience du 16 août 2017, qui aura lieu à 9.00 heures, salle TL.1.04.

d) en matière relevant du tribunal de la jeunesse et des tutelles :

les mardis : 18 juillet 2017, 25 juillet 2017, 1^{er} août 2017 et 8 août 2017,

le lundi : 14 août 2017,

les mardis : 22 août 2017, 29 août 2017, 5 septembre 2017 et 12 septembre 2017,

chaque fois à 15.00 heures, salle TJ.1.02, Cité Judiciaire.

e) pour les prononcés :

les vendredis : 21 juillet 2017, 28 juillet 2017, 4 août 2017, 11 août 2017, 18 août 2017, 25 août 2017, 1^{er} septembre 2017, 8 septembre 2017 et 15 septembre 2017,

chaque fois à 9.00 heures, salle TL.1.04, Cité Judiciaire.

f) pour la vérification des créances :

les vendredis : 21 juillet 2017, 28 juillet 2017, 4 août 2017, 11 août 2017, 18 août 2017, 25 août 2017, 1^{er} septembre 2017, 8 septembre 2017 et 15 septembre 2017,
chaque fois à 14.30 heures, salle CO.1.01, Cité Judiciaire.

g) présentations dans le cadre du divorce par consentement mutuel :

les mercredis : 19 juillet 2017, 26 juillet 2017, 2 août 2017, 9 août 2017, 16 août 2017, 23 août 2017, 30 août 2017, 6 septembre 2017 et 13 septembre 2017,
chaque fois à 14.15 heures, salle TL.3.09, Cité Judiciaire.

Contrôle judiciaire des internements psychiatriques : selon les besoins du service.

Chambre du Conseil

les lundis, à 14.30 heures, les mercredis, à 9.00 heures et les vendredis, à 9.30 heures, à l'exception de l'audience du lundi, 14 août 2017, qui aura lieu à 10.00 heures, chaque fois en la salle TL 3.10, Cité Judiciaire, et selon les besoins du service.

Chambre du conseil (après renvoi)

les lundis, à 10.00 heures, les mercredis, à 14.30 heures, et les vendredis, à 14.30 heures, salle TL 3.10, à l'exception de l'audience du lundi, 14 août 2017, qui aura lieu à 14.30 heures, salle TL 1.07, Cité Judiciaire, et selon les besoins du service.

Art. 3.

Les AUDIENCES DE VACATION DU **TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH**, pendant les vacances judiciaires de l'année 2017, sont à fixer comme suit:

a) en matière civile, commerciale et correctionnelle :

les mardis, 25 juillet 2017, 8 août 2017 et 29 août 2017, chaque fois à 10.00 heures du matin.

b) en matière relevant du tribunal de la jeunesse et des tutelles :

les mardis, 25 juillet 2017 et 8 août 2017, chaque fois à 11.00 heures du matin.

c) en matière de référé (référés ordinaires et quant aux mesures provisoires en matière de divorce):

le lundi de chaque semaine à 14.00 heures de l'après-midi.

En cas **d'urgence**, des audiences extraordinaires de référé seront tenues.

d) comparutions personnelles des parties en matière de divorce par consentement mutuel :

le lundi de chaque semaine à 15.30 heures de l'après-midi.

Tous les autres services continueront à fonctionner normalement durant les vacances judiciaires.

Les devoirs prévus à l'article 4(2) de la loi du 10 décembre 2009 relative à l'hospitalisation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux seront assurés à tour de rôle par les magistrats de service.

Art. 4.

Les AUDIENCES DE VACATION DE LA **JUSTICE DE PAIX DE LUXEMBOURG**, pendant les vacances judiciaires de l'année 2017, sont à fixer comme suit :

a) en matière civile, commerciale, de bail à loyer, de saisies-arrêts, de pensions alimentaires et de référés :

les lundis 17 juillet 2017, 24 juillet 2017, 31 juillet 2017, 7 août 2017, 14 août 2017, 21 août 2017, 28 août 2017, 4 septembre 2017 et 11 septembre 2017,
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle JP.1.19, Cité Judiciaire.

b) en matière de droit du travail :

les lundis 17 juillet 2017, 24 juillet 2017, 31 juillet 2017, 7 août 2017, 14 août 2017, 21 août 2017, 28 août 2017, 4 septembre 2017 et 11 septembre 2017,
chaque fois à 15.00 heures, salle JP.1.19, Cité Judiciaire.

Chaque juge de paix peut en outre siéger, en dehors de ses audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 5.

Les AUDIENCES DE VACATION DE LA **JUSTICE DE PAIX D'ESCH-SUR-ALZETTE**, pendant les vacances judiciaires de l'année 2017, sont à fixer comme suit :

a) en matière civile, commerciale, de référé, de bail à loyer, de saisie-arrêt et de cessions spéciales sur revenus protégés, de contredit à ordonnance conditionnelle de paiement, de surendettement des particuliers et de police :

les mardis 18 juillet 2017, 25 juillet 2017, 1^{er} août 2017, 8 août 2017, 22 août 2017, 29 août 2017, 5 septembre 2017 et 12 septembre 2017 et le mercredi, 16 août 2017,
chaque fois à 9.00 heures du matin, au siège de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, place Norbert Metz, salle n°1, au rez-de-chaussée;

b) en matière de droit du travail :

les lundis 24 juillet 2017, 31 juillet 2017, 7 août 2017, 14 août 2017, 21 août 2017, 28 août 2017, 4 septembre 2017 et 11 septembre 2017,
chaque fois à 9.00 heures du matin, au siège de la Justice de Paix à Esch-sur-Alzette, place Norbert Metz, salle n°1, au rez-de-chaussée.

Chaque juge de paix peut en outre siéger, en dehors de ses audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 6.

Les AUDIENCES DE VACATION DE LA **JUSTICE DE PAIX DE DIEKIRCH**, pendant les vacances judiciaires de l'année 2017, sont à fixer comme suit:

en matière civile, commerciale, de saisie-arrêt sur salaire, de cession sur salaire, de baux à loyer, de contributions aux charges du mariage, de police ainsi que de droit du travail, y compris les référés :

les lundis : 17 juillet 2017, 31 juillet 2017, 14 août 2017, 28 août 2017 et 4 septembre 2017, chaque fois à 9.30 heures, salle numéro 1.

Des audiences extraordinaires peuvent être fixées aux seules fins de prononcer.

Chaque juge de paix peut en outre siéger, en dehors de ses audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 7.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2017.

Le Ministre de la Justice,
Félix Braz





Juridictions de l'ordre administratif - Fixation des audiences pendant les vacances judiciaires de l'année 2017.

Cour administrative

Pendant la période du 16 juillet 2017 au 15 septembre 2017, les audiences pour affaires urgentes sont fixées chaque mercredi à 10.00 heures.

Tribunal administratif

Pendant la période du 16 juillet 2017 au 15 septembre 2017, les audiences pour affaires urgentes sont fixées chaque mercredi à 9.00 heures.





Juridictions de l'ordre administratif - Fixation des audiences pendant l'année judiciaire 2017/2018.

Cour administrative :

Les audiences publiques ordinaires de la Cour administrative sont fixées comme suit :

- le mardi à 9.00 heures
- le jeudi à 9.00 heures

chaque fois en la salle d'audience de la Cour administrative à l'étage -3 du Nouvel Hémicycle, 1, rue du Fort Thüngen à L-1499 Luxembourg-Kirchberg.

Tribunal administratif :

Les audiences publiques ordinaires du Tribunal administratif sont fixées comme suit :

- | | |
|---------------------|--|
| Première chambre : | - le lundi à 9.00 heures
- le mercredi à 15.00 heures |
| Deuxième chambre : | - le lundi à 15.00 heures
- le jeudi à 15.00 heures |
| Troisième chambre : | - le mardi à 9.00 heures
- le mercredi à 9.00 heures |
| Quatrième chambre : | - le mardi à 15.00 heures
- le vendredi à 9.00 heures |

chaque fois en la salle d'audience du Tribunal administratif au Nouvel Hémicycle, 1, rue du Fort Thüngen à L-1499 Luxembourg-Kirchberg.





Arrêté ministériel du 28 juin 2017 portant désignation du commissaire du Gouvernement auprès du Fonds du Logement.

Le Ministre du Logement,

Vu la loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement », et notamment son article 10 (1);

Arrête:

Art. 1^{er}.

Madame Andrée Gindt, attachée au Ministère du Logement, est désignée commissaire du Gouvernement auprès du Fonds du Logement.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, transmis en copie à l'intéressée pour lui servir de titre et au Fonds du Logement pour information.

Luxembourg, le 28 juin 2017.

Le Ministre du Logement,
Marc HANSEN





Arrêté ministériel du 3 juillet 2017 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 28 mars 2017 portant institution d'un comité à la formation professionnelle.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu les articles 4 et 5 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle;
Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2017 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 13 mai 2016 portant institution d'un comité à la formation professionnelle;

Arrête:

Art. 1^{er}.

L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel modifié du 13 mai 2016 portant institution d'un comité à la formation professionnelle est modifié comme suit:

« *Représentant de la Fédération des Associations des Parents d'Elèves du Luxembourg (FAPEL)*
Madame Romy COUTURIER, présidente, est nommée membre effectif en remplacement de Madame Jutta LUX-HENNECKE. »

Art. 2.

L'article 2 de l'arrêté ministériel susmentionné est modifié comme suit:

« Monsieur Gil BELLING, représentant le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est nommé président du comité à la formation professionnelle en remplacement de Monsieur Jean BILLA. »

Art. 3.

Le présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, sera expédié aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 3 juillet 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*
Claude Meisch





Arrêté ministériel du 5 juillet 2017 arrêtant la composition de l'assemblée plénière de la Chambre des métiers à l'issue des élections du mois d'avril 2017.

Le Ministre de l'Économie,

Vu la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des métiers;

Vu le règlement grand-ducal du 30 septembre 2011 portant organisation de la procédure électorale pour la Chambre des métiers;

Vu le règlement grand-ducal du 30 septembre 2011 déterminant le nombre de membres effectifs et suppléants de l'assemblée plénière de la Chambre des métiers à élire, la composition numérique des groupes électoraux et le nombre de sièges réservés à chaque groupe électoral;

Arrête:

Art. 1^{er}.

Ont été élus au scrutin secret pour une durée de cinq ans, sous réserve de la disposition fixant la limite d'âge et celle de la cessation de l'exercice de l'activité artisanale, reprises à l'article 19 de la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des métiers:

Groupe 1 - Alimentation

Membres effectifs:

MEYER Luc, Boucherie-Salaisons Marco Meyer S.à r.l.

OBERWEIS Thomas, Oberweis S.A.

Membres suppléants, dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

SCHUMACHER Henri, Pâtisserie Schumacher SA

HOFFMANN Jean-Marie, PATISSERIE-CONFISERIE HOFFMANN JEAN-MARIE S.à r.l.

Groupe 2 - Mode, Santé, Hygiène

Membres effectifs:

BERINGER Romain, Coiffure Beringer S.à r.l.

GUEDES Sabrina, Destination Beauté S.à r.l.

SANNA Michel, BEIM FIGARO S.à r.l.

SCHMIT Romain

Membres suppléants, dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

ALLIAUME Claude, Optique Claude Bley S.à r.l.

BALLMANN Alexa

HAMUS Sylvie

BODEN Raymond

Groupe 3 - Mécanique

Membres effectifs:

BESENIUS Jeff, Besenius Safety-Center S.à r.l.

DOSTERT François, Ateliers mécaniques Dostert S.à r.l.

DOSTERT Jean-Claude, ADL Ateliers Dostert Lorentzweiler S.à r.l.

MAYER Rainer Josef, Carlo SCHMITZ S.à r.l.

Membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

MASSARO Matteo, AUTOFABRIK S.à r.l.

HANSEN Jean

DIEDERICH René, Agri-Distribution S.à r.l.

CLERBAUT Roland, DA Services S.à r.l.

Groupe 4 - Construction - Gros œuvre - Parachèvement

Membres effectifs:

ANTONY Martin, Emil Antony S.à r.l.

BERTRAND Martine, Marbrerie Bertrand S.à r.l.

BONENBERGER Serge, Menuiserie Serge Bonenberger S.à r.l.

DELLI ZOTTI Christoff, DELLI ZOTTI S.A.

HOSTERT Stephan, Steffen Holzbau S.A.

KUHN Roland, KUHN CONSTRUCTION S.A.

KUTTEN Alain, Kутten Alain S.à r.l.

NATHAN Paul, Entreprise Poeckes S.à r.l.

RECKINGER Georges, MENUISERIE RECKINGER S.à r.l.

Membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

REUTER André, Polygone S.à r.l.

MEYERS Roland, Nettoservice S.à r.l.

DE CECCO Dino

MAJERUS Jean-Luc, Majerus-Parmentier Constructions S.à r.l.

JUNGERS Ben, De Buedemleër S.à r.l.

HERZOG Jean-Pierre, Entreprise Herzog s.à r.l.

PIRON Bernard, Thomas & Piron Bau S.A.

MASSELTTER François, AGNES CONSTRUCTIONS SUCC. S.A.

Groupe 5 - Construction - Equipements techniques

Membres effectifs:

BIEVER Nico, Genista S.à r.l.

COLLES Patrick, COLLES PATRICK S.à r.l.

KOPPEES Pol, Technopol S.à r.l.

Membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

WATRIN Olivier, E.G.D.L., Electricité du Grand-Duché de Luxembourg S.A.

DUHR Roger, Etablissement Roger Duhr S.à r.l.

BEIL Claude, Beil S.à r.l.

Groupe 6 - Communication, Multimédia, Arts et autres activités

Membres effectifs:

GRAAS Mike

REYLAND Gilbert, SECURITEC S.à r.l.

Membre suppléant:

HUSS Marc, HUSStec S.A.

Art. 2.

En vertu de l'article 7 de la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des métiers, sont désignés par la Fédération des artisans en tant que membres de l'assemblée plénière de la Chambre des métiers :

NEU Jean-Paul

PIRSCH Ernest

RECKINGER Michel

Art. 3.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers, l'assemblée plénière de la Chambre des métiers, dans sa réunion constituante du 14 juin 2017, a désigné parmi ses membres effectifs:

OBERWEIS Thomas, en tant que Président,

BIEVER Nico, en tant que Vice-Président,

NATHAN Paul, en tant que Vice-Président.

Chaque section a par ailleurs désigné son porte-parole:

MEYER Luc, pour la section Alimentation,

BERINGER Romain, pour la section Mode, Santé, Hygiène,

DOSTERT François, pour la section Mécanique,
RECKINGER Georges, pour la section Construction-Gros-œuvre-Parachèvement,
COLLES Patrick, pour la section Construction-Equipement technique,
GRAAS Mike, pour la section Communication, Multimédia, Arts et autres activités.

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.
Ampliation en sera adressée aux personnes concernées pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 5 juillet 2017.

*Pour le Ministre de l'Économie,
La Secrétaire d'État,
Francine Closener*





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 10 juillet 2017 il a été constaté qu'arrive à son échéance le 10 juillet 2017 l'arrêté ministériel du 16 juin 2014 (enregistré sous le numéro EF/JN/FA/103-02/2011) accordant un agrément conditionné à Madame Maria Elisabete Machado Alves, demeurant à L-3815 Schiffflange, 29, rue Belle-Vue, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », vu la cessation de l'activité exercée par Madame **Maria Elisabete MACHADO ALVES**.





Arrêté grand-ducal du 4 juillet 2017 portant remplacement d'un membre du conseil universitaire de l'Institut Universitaire International de Luxembourg.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 3 du règlement grand-ducal du 22 avril 1974 portant création de l'Institut Universitaire International de Luxembourg ainsi qu'à l'article 5 des statuts annexés;

Considérant la démission de Monsieur Rainer Klump;

Sur rapport de Notre Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}.

Monsieur Romain Martin est nommé membre du Conseil Universitaire de l'Institut Universitaire International de Luxembourg, en remplacement de Monsieur Rainer Klump dont il achève le mandat.

Art. 2.

Notre Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen

Palais de Luxembourg, le 4 juillet 2017.
Henri

